**NOTE POUR LES PLAY OFF**

1/ La priorité d’organisation est donnée à l’équipe qui organisera le samedi 30 mars ou le dimanche 31 mars.

 L’ordre de priorité est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
|  | D6 |
| 1 | CHATILLON 5 |
| 2 | RUEIL 6 |
| 3 | SURESNES 6 |
| 4 | MONTROUGE 8 |

2/ Si aucune équipe ne peut organiser le samedi 30 mars ou le dimanche 31 mars, nous proposons la possibilité d’organiser le samedi 23 mars ou le dimanche 24 mars.

Sinon les rencontres devront se dérouler entre le 25 mars et le 29 mars.

3/ Les classements des joueurs sont ceux qui ont prévalus toute la saison.

 La liste des joueurs habilités pour jouer les Play off sera diffusée ultérieurement.

4/ Chaque équipe fournira des volants.

5/ Pour la buvette le club organisateur a trois options :

* La buvette sera fournie gratuitement par le club organisateur
* La buvette sera alimentée par l’ensemble des équipes
* La buvette sera payante et fournie par le club organisateur

6/ **La date limite pour la réponse sur l’organisation ou pas est fixée au 8 mars 2019**

 Toutes les équipes doivent nous faire une réponse à l’adresse suivante :

Interclubs92@gmail.com

7/ matchs des Play off

MATCH A : 1er poule A / 2ème poule B

MATCH B : 1er poule B / 2ème poule A

MATCH C : Vainqueur match A / Vainqueur match B

MATCH D : Perdant match A / Perdant match B